



ASSURINVEST

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES DE HANDBALL ET MULTISPORTS DE LA VALETTE HANDBALL

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les stages sont organisés à la semaine, du lundi au vendredi inclus (sauf jour férié dans la semaine).

La présence du stagiaire est obligatoire pour tous les jours de la semaine et pour l'ensemble des activités.

La participation financière est forfaitaire et payable au moment de l'inscription, en général 3 semaines avant le début du stage.

En cas d'absence ou de retard, les parents sont tenus de contacter le responsable au numéro qui leur sera fourni au moment de l'inscription.

Les plannings des activités peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques, de sécurité d'encadrement.

Chaque activité doit se faire avec une tenue de sport adaptée. Les activités intérieures nécessitent obligatoirement une paire de chaussures de sport propre.

En cas d'activités extérieures en périodes estivales, il est obligatoire de porter un chapeau ou une casquette et de prévoir de la crème solaire.

2. HORAIRES DES STAGES

A) MÂTINÉE

- 8h30 : Accueil
- 9h00 : Début des activités Handball
- 12h00 : Fin des activités Handball

B) MIDI

- 12h15 : Repas (sous la surveillance des éducateurs)
- 13h15 : Temps libres (sous la surveillance des éducateurs)

C) APRÈS-MIDI

- 14h00 : Reprise des activités multisports (suivant planning défini par les éducateurs)
- 15h45 : Pause, Goûter
- 16h00 : Reprise des activités
- 17h00 : Fin des activités
- 17h15 : Fermeture du stage sportif – Départ des stagiaires

L'arrivée s'échelonne le matin entre 8h30 et 9h00.



ASSURINVEST

Les parents qui le souhaitent peuvent après avoir rempli une autorisation parentale, permettre à leur enfant de quitter seul le stage à la fin des activités, à partir de 17h00.

À la clôture des stages, soit 17h15, les enfants regagnent leur domicile. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant parte seul doivent le signaler par écrit au responsable de stage en indiquant le nom et les coordonnées des personnes autorisées à récupérer l'enfant à la fin du stage.

Une pièce d'identité sera demandée pour toute personne autorisée à récupérer l'enfant (autre que son représentant légal connu du responsable).

3. RESPONSABILITÉ

À leur arrivée les stagiaires doivent immédiatement se faire inscrire sur la feuille de présence.

Ils sont placés sous la responsabilité des éducateurs dès leur inscription sur la feuille de présence.

Le club n'est en aucun cas responsable des pertes, vols, dégradations d'objets personnels pendant le déroulement du stage.

4. INSCRIPTION

Le stage sera pris en compte après l'inscription définitive sur la plateforme « Helloasso ».

Le lien est disponible sur le site de la Valette Handball : <https://www.lvhandball.com>

5. LE RÈGLEMENT

Le montant du stage sera acquitté au plus tard le premier jour du stage.

Le paiement se fera en ligne, via la plateforme « Helloasso ».

Néanmoins, la Valette Handball accepte exceptionnellement un règlement par chèque pour les personnes ne disposant pas de carte bancaire.

6. ANNULATION D'UN STAGE CONFIRME ET ACQUITTE

- Plus d'un mois avant le début du stage, remboursement du stage, déduction frais administrative (15€)
- D'un mois à quinze jours avant le début du stage, déduction de frais administratifs (15€), 10% montants du stage.
- Moins de 15 jours avant le début du stage, le montant total du stage est dû.
- La Valette Handball se réserve seule le droit d'annuler un stage, et ce sans préavis, avec remboursement des sommes déjà avancées.



ASSURINVEST

- **Seules les absences pour accident, maladie, justifiée par un certificat médical, peuvent faire l'objet d'un remboursement au prorata de la durée d'absence et déduction des frais administratifs de 15 €.**

7. RESTAURATION ET GOÛTER

Les repas doivent être pris en charge par la famille, un lieu de vie sera mis à disposition par le club avec tables et chaises pour que les enfants puissent déjeuner. Durant le temps de midi, le stagiaire reste sous la responsabilité des éducateurs.

Le goûter est offert par le club. Celui-ci est composé : d'une boisson, d'un fruit (selon la saison) ou d'une compote, d'un laitage, et d'un pain au lait, ou brioche, ou biscuits céréaliers, ou biscuits fourrés au chocolat. (Liste non exhaustive)

8. ASSURANCE DES STAGIAIRES

L'assurance de La Valette HANDBALL « **ASSURINVEST** » pris en complément de l'assurance **fédérale de la FFHB** « MMA » couvre la responsabilité civile des organisateurs et des personnes participant à l'encadrement ainsi que des stagiaires.

9. MALADIE OU ACCIDENT

En cas de maladie subite ou d'accident ne nécessitant pas l'intervention des services de secours, le responsable du stage peut demander aux parents de venir chercher leur enfant en cours de journée.

Si son état de santé le nécessite, le stagiaire sera transporté par les services d'urgence à l'hôpital le plus proche.

Les frais, occasionnés par l'hospitalisation, sont à régler par la famille. Un rapport et une déclaration d'accident seront établis par le club pour transmission à l'assurance MMA de la FFHB qui couvre le stagiaire.

Aucun médicament ne sera administré aux stagiaires par l'encadrement. D'une façon générale, la possession et la prise de médicament sont interdites pendant des stages sports loisirs, et ce conformément à l'article L.483 1 du code de la santé publique.



ASSURINVEST

10. DISCIPLINE

Les stagiaires sont tenus de respecter les consignes suivantes :

- Être poli et respectueux vis-à-vis de l'équipe d'encadrement
- Avoir une attitude correcte vis-à-vis des autres stagiaires
- Respecter les règles de sécurité
- Respecter les locaux et le matériel. En cas de dégradation volontaire faite par un stagiaire, les parents seront immédiatement avisés et la réparation du préjudice sera mise à leur charge.
- Respecter les horaires de stage (arrivée et fin)
- Ne pas fumer pendant le déroulement du stage, dans l'enceinte du gymnase, l'alcool, les stupéfiants et autres produits prohibés sont strictement interdits.
- La détention de téléphone portable est autorisée, mais leur utilisation se limite pendant les temps libres. Le club n'est pas responsable de la perte, vol, détérioration des téléphones portables détenus par les stagiaires.

Voir RI du club Art.22 et Art.23

11. DROIT A L'IMAGE

J'autorise que mon enfant apparaisse sur le site <https://www.lvhandball.com> ainsi que sur les pages Facebook et autres supports informatiques.

L'inscription et l'acquiescement du stage vaut acceptation de ce règlement intérieur.